

Estelle Cantillon

Professeur d'économie à l'ULB

Le Soir 11.12.08

Mixité : le tirage au sort n'est pas le problème, il pourrait même faire partie de la solution

La procédure de tirage au sort est une procédure grillée, brûlée», a déclaré le ministre Dupont ce mercredi, quand il a annoncé le retrait du décret mixité régissant les inscriptions scolaires, ajoutant : « Je ne conçois pas qu'à l'avenir [le tirage au sort] puisse encore exister ». Le ministre Dupont parle trop vite.

Reprenons le problème depuis le début. D'un côté, il y a des élèves qui désirent une place dans une école, de l'autre côté, des écoles. Dans le meilleur des mondes, chaque élève trouverait une place dans l'école de son choix. En pratique, et pour environ 5 % des écoles, il y a plus d'élèves désirant fréquenter ces écoles que de places disponibles. Que faire pour ces écoles et élèves ? L'an-

cienne formule était de « laisser faire ». Elle a mené à toute sorte d'abus et de discriminations entre ceux qui connaissaient « les règles du jeu » implicites et ceux qui ne les connaissaient pas.

Le décret mixité a voulu objectiver la décision. En résumé, la priorité d'un enfant dans une école dépendait de critères objectifs (membre de la fratrie déjà à l'école, école primaire adossée) et d'un critère aléatoire (un tirage au sort) si le nombre de demandes d'inscription dépassait le nombre de places disponibles. Les chanceux étaient inscrits, les autres mis sur une liste d'attente.

Le hic, c'est que toute cette procédure a été décentralisée. Du point de vue des élèves, la possibilité d'un tirage au sort et

donc le risque d'être mis sur une liste d'attente imposait aux parents une stratégie d'inscriptions dans plusieurs écoles. Ce qui a engendré un cercle vicieux car plus les parents adoptaient cette stratégie, plus le nombre de demandes d'inscription nécessaires pour garantir une place ferme augmentait. La machine s'est emballée.

Du côté des écoles, c'est la surcharge de travail. Le nombre d'écoles dans lesquelles la demande s'est révélée supérieure aux places disponibles a triplé. Ces écoles sont donc concernées par le tirage au sort, les parents à contacter et les listes d'attente à mettre à jour. Ingérable.

Même l'équité et l'efficacité sont perdantes dans le décret

mixité. L'équité, car les enfants de parents naïfs qui n'auront pas inscrit leurs enfants dans une dizaine d'écoles pourraient se retrouver sans inscription ferme à Noël. L'efficacité, car un enfant préférant l'école A à l'école B pourrait se retrouver inscrit dans

Il est important de tenir compte de la façon dont les élèves et parents s'adaptent aux nouvelles règles

l'école B (et en liste d'attente dans l'école A) alors qu'un enfant préférant B à A se retrouverait inscrit à A. Un échange de places les arrangerait, mais il est impossible dans l'organisation actuelle.

Et pourtant, la grande leçon du décret mixité n'est pas que le tira-

ge au sort soit mauvais, mais qu'il est important de tenir compte de la façon dont les élèves et parents s'adaptent aux nouvelles règles. L'erreur du ministre Dupont est d'avoir ignoré cet aspect-là. On pourrait même aller plus loin et dire qu'il faut trouver une procédure qui n'oblige pas les parents à se casser la tête pour exploiter les failles du système afin de garantir à leurs enfants une place dans l'école de leur choix. Utopique ? Pas du tout. De telles procédures existent, par exemple aux Etats-Unis, et elles évitent tous les écueils que nous venons de décrire (1).

Ces procédures varient selon leur contexte institutionnel mais toutes ont trois points essentiels en commun : a) les élèves clas-

sent les écoles par ordre de préférence ; b) ces préférences sont collectées de façon centralisée, et c) une méthode de calcul affecte les élèves aux écoles en fonction de leurs préférences et des places disponibles, en considérant les élèves dans un ordre dicté par une combinaison de facteurs objectifs et de facteurs aléatoires. (2) Le tirage au sort n'est donc pas le problème. Il pourrait même faire partie de la solution. ■

(1) Voir les travaux du professeur Alvin Roth aux Etats-Unis, par exemple à la page <http://kuznets.fas.harvard.edu/~aroth/alroth.html#School Choice>.

(2) Une conférence sur le sujet est organisée à l'ULB le 26 janvier. Informations sur www.ecares.org